

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NANTES

La Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, Chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 57 professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe du corps des professeurs d'éducation physique et sportive au titre de l'année 2024

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. TROALEN		YANN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BREHERET		HUGO	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM TESSIER		CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BRACHET		SAMUEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ANCEL		STEPHANE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. FREMONDIERE		CARL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM GEMY	GEOFFROY	ANNE-LAURE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GONTARD		JEROME	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. MARTINEZ		STEPHAN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. POIRIER		NICOLAS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. KERANGUEVEN		GILLES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NANTES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM PLOUHINEC		MARIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LECUREUR		AURELIEN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. JEAN		MATHIEU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ENTRADAS		REGIS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. FRANCHINO		WILLY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LANGLOIS		JEROME	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BOELDIEU		YANN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM NOGUER	CROISARD	CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM CELLIER		SEVERINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM COUTURIER-DETREZ	COUTURIER	ADELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LE BOMIN		ERIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM NOILET	PLATON	SEGOLENE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BAUBRY	TRICOIRE	PASCALE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LANGUET		ERIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. YVEN		BENOIT	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BLAIN	CHEVALIER	DELPHINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM FROGER		CLAUDIA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. YVERNOGÉAU		FREDERIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NANTES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM JOLY		LAURE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. DELFOSSE		PASCAL-REGIS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GRATIEN		LUDOVIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM POPLINEAU		STEPHANIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM LIEBERT		SERVANNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM NAUD-DOLET	DOLET	GAELE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM GIBON	FORVEILLE	MARJORIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GUICHARD		BENJAMIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM HORN MOISAN	MOISAN	AUORE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BOURTHOUMIEU		SEBASTIEN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. PUNEL		SEBASTIEN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. DELAMARCHE		GWENAEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM KOMANO		ANNE-LAURE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. VETIER		JULIEN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GARNIER		GREGORY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. CHARPENTREAU		ERIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. PONTOREAU		FREDDY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM FICAT		HELENE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NANTES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM PASCALOU		MARION	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM FRANCHINO		DIANE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GEFFROY		MATHIEU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM PETIT		FLORE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. DEMANGE		NICOLAS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MARJOU	RIOUX	CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LACROIX		JEAN-LUC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BARREAU BRUN	BRUN	HELENA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM HAROUNE		MAGALI	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BAUDOIN		STEPHANIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NANTES

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 15/07/2024

La Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, Chancelière des universités

La Rectrice de la région académique Pays de
la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes,
Chancelière des universités



Katia BÉGUIN

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NANTES

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 42.39 %, la part des hommes est de 57.61 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 43.86 %, la part des hommes est de 56.14 %.